

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 20 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 20 mai, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé.

Absente excusée : SCOLAN Marie-Thérèse

**DELBU2025-05-028****Finances : Vente d'un tracteur du service voirie**

Vu l'article L221-11 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°2020-07-235 du 16 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Bureau communautaire pour conclure toutes acquisitions, ventes, échanges, partages de biens mobiliers et immobiliers entre 10 000,00 € et 180 000,00 €, et passer les actes y afférents ;

Considérant la mise en vente sur le site d'Agorastore entre le 22 avril 2025 et le 12 mai 2025 ;

Un tracteur Case MX 110, immatriculé CX 200 RA, acquis en 2013, dont le service voirie n'avait plus usage, a été proposé à la vente sur le site Agorastore.

Monsieur Patrice TROALEN domicilié Kerloyou à TOURC'H (29140), a remporté l'enchère pour un montant de 13 977 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Approuve la vente du tracteur ci-dessus référencé pour un montant de 13 977 € ;
- Modifie en conséquence l'état de l'actif ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie-conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

